

**EDUCATION CANINE DU BUGEY  
140 RUE DU LAVOIR  
01150 SAINT-VULBAS**

**Contrat de garde, d'entretien, promenade d'animaux à domicile**

Le contrat de garde, d'entretien, promenade est signé entre le propriétaire de l'animal et Serge DONZELLA pour l'entreprise individuelle Education Canine du Bugey.

Les engagements sont effectifs durant toute la durée de la garde, entretien promenade.

Propriétaire de l'animal :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse

.....

Code postal : ..... Ville .....

Téléphone : ..... Portable .....

E-mail .....@.....

Personne en charge de la prestation :

Serge DONZELLA

Adresse : 140 rue du Lavoir, 01150 SAINT VULBAS.

Téléphone : 0661437961

Email : sergedonzella1@gmail.com

SIRET : 33223875700014

ACACED : 2022/3 e 60-bd35 et 2023/ce68-1399 délivrés par le Ministère de l'agriculture.

Assurance : AXA France IARD atteste que EDUCATION CANINE DU BUGEY Est titulaire du contrat d'assurance n° 11052974504 ayant pris effet le 01/12/2022. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes : - Educateur canin y compris chiens de 1er et 2eme catégorie ; - garde d'animaux au domicile des propriétaires - promenade des animaux.

Entre le propriétaire de(s) l'animal (animaux) et Serge Donzella a été convenu et arrêté ce qui suit : Le propriétaire confie à Education canine du Bugey la garde, l'entretien, promenade de l'animal ou des animaux désigné(s) ci-dessous, aux conditions stipulées par le présent contrat et conditions générales de vente :

L'animal sera gardé et récupéré au domicile du propriétaire (adresse)

.....

**EDUCATION CANINE DU BUGEY  
140 RUE DU LAVOIR  
01150 SAINT-VULBAS**

Vétérinaire habituel :

NOM.....

Adresse.....

Téléphones : .....

Personne à contacter en cas de problème : (autre que le propriétaire de l'animal)

NOM : .....

Téléphones : .....

Pour la visite à domicile :

Nombre d'animaux : ...

Durée : ...

Fréquence des visites : .....

Fréquence des promenades : .....

Nombre de clés confiées .....

Le propriétaire autorise Education Canine du Bugey à transporter l'animal (animaux) en véhicule jusqu'au lieu de balade et en cas d'urgence vétérinaire, les frais vétérinaires sont à la charge du client. :

OUI-NON

Services annexes gratuits :

Aérer, arroser les plantes d'intérieur, relever le courrier

Communiquer des nouvelles de l'animal :

OUI NON

Par téléphone ou SMS ou mail

Autorisation de l'utilisation des images de l'animal dans la communication par «Serge Donzella, Education canine du Bugey »

OUI NON

**EDUCATION CANINE DU BUGEY**  
**140 RUE DU LAVOIR**  
**01150 SAINT-VULBAS**

**TARIFS ET PÉRIODE DE GARDE, D'ENTRETIEN, PROMENADE :**

La garde, l'entretien, promenade s'effectue contre facturation, à régler lors de la signature du présent contrat.

La garde, l'entretien, promenade se dérouleront :

Garde à domicile : OUI-NON

Entretien : OUI-NON

Promenade : OUI-NON

Promenade éducative : OUI-NON

Du : ..... au : .....

Pour (nombres d'heures) :

Tarif horaire :

Remise clefs, consignes, dépôt clefs :

Frais de déplacement si plus de 30km AR : ..euros x ..... kilomètres =  
..... euros

TOTAL = .....Heure(s) x .....euros + .....frais de déplacement + clefs = .....  
euros

Acompte 50 % versé le : ..... par virement-chèque-  
espèces

Solde à encaisser à la remise des clés le : ..... par virement-  
chèque-espèces

**EDUCATION CANINE DU BUGEY  
140 RUE DU LAVOIR  
01150 SAINT-VULBAS**

**ANIMAL: (1 exemplaire par animal)**

Chat chien NAC (préciser) .....

Nom de l'animal : .....

Race .....

Mâle Femelle

Castré Stérilisée

Tatouage N° : ..... oreille cuisse autre .....

Puce électronique N° : .....

Age : .....

Nourriture La nourriture est fournie par le propriétaire de l'animal. Que mange-t-il ?  
Quantité ? .....

Nombre de repas par jour : .....

A quelle heure : .....

Renseignements complémentaires sur l'animal Est-il à jour de ses vaccins ? (Le carnet de santé devra être laissé à la personne en charge de la garde).

A-t'il un problème de santé ?

.....

Un traitement ? ..... (Si oui, précisez lequel)

.....  
.....

Traitement antipuces/tiques à jour : OUI NON

Vermifuge : OUI NON

A t'il l'habitude de rester seul dans la journée ? :

Fait-il des bêtises ?

Lesquelles.....

.....

Caractère, comportement :

.....

**EDUCATION CANINE DU BUGEY  
140 RUE DU LAVOIR  
01150 SAINT-VULBAS**

.....

.....

Soins et attentions particulières qu'il est habitué à recevoir :

.....

.....

Fréquence nettoyage panier/litières : .....

Observations éventuelles

.....

.....

.....

Fait en double exemplaires à .....

Le.....

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Noms et signature du propriétaire de l'animal :

Noms et signature de Serge DONZELLA « Education canine du Bugey »

**EDUCATION CANINE DU BUGEY**  
**140 RUE DU LAVOIR**  
**01150 SAINT-VULBAS**

**CONDITIONS GENERALES DES PRESTATIONS**

**Article 1 - Désignation des prestations**

Education canine du Bugey propose à ses clients un service de garde à domicile, d'entretien, promenade, par des visites (le nombre étant défini à la signature du contrat) pour les chiens, chats et NAC

En cas de maladie ou d'indisponibilité de Serge DONZELLA ou du client un nouveau calendrier d'intervention sera défini.

**Article 2 - Détails et tarif des prestations**

La durée de garde (à la journée, au week-end ou à la semaine) des prestations exécutées ainsi que les tarifs sont mentionnés sur le présent contrat de garde d'animaux à domicile, entretien, promenade.

Les tarifs s'entendent nets en euros (TVA non applicable - article 293 B du CGI). Le montant total à régler se compose du prix de base plus d'éventuelles options payantes.

Il n'y a aucun frais de gestion ni de dossier.

La nourriture, la litière ainsi que les fournitures (panier, gamelles, jouets, produits de soins...) sont à la charge du client.

La quantité et l'heure de distribution de la nourriture sont communiquées par le client.

Le client a la possibilité de demander un devis gratuit par mail.

Celui-ci est valable 1 mois concernant le prix des prestations, mais ne réserve pas la période pour laquelle la garde devrait avoir lieu.

**Article 3 - Contrat et facturation**

La pré-visite est gratuite et n'engage aucune des parties. Elle permet un premier contact avec l'animal avant l'absence de son propriétaire et facilite ainsi les visites à venir.

« Serge Donzella, Education canine du Bugey » se réserve le droit de refuser une garde sans avoir à en donner les raisons.

Lors de la pré-visite, le client se verra remettre un document-contrat mentionnant :

**EDUCATION CANINE DU BUGEY**  
**140 RUE DU LAVOIR**  
**01150 SAINT-VULBAS**

- la ou les dates de garde
- le détail des prestations
- le montant net total
- le numéro de téléphone pour prendre contact à tout moment avec « Serge Donzella, Education canine du Bugey ».

Le client devra quant à lui indiquer :

- son nom
- son adresse
- un numéro de téléphone où le joindre en cas d'urgence
- le numéro de téléphone de son vétérinaire à contacter en cas d'urgence.

Le contrat prendra effet le jour même de la signature des deux parties.

Un acompte de 50% sera demandé à la signature du présent contrat.

Le solde de la facture sera à régler le jour de la remise des clés du logement après le dernier jour de garde, en espèces ou par chèque.

En cas d'annulation de la garde émanant de Serge Donzella, « Education canine du Bugey », le client se verra rembourser son acompte.

En cas d'annulation de la garde émanant du propriétaire de l'animal, celui-ci ne se verra pas rembourser de son acompte.

En cas d'annulation de la garde émanant du propriétaire de l'animal 2 semaines avant le premier jour de garde, le séjour sera intégralement dû.

Un séjour raccourci à l'initiative des propriétaires, pendant les vacances de l'animal, sera intégralement dû.

#### Article 4 - Responsabilités

« Serge Donzella, Education canine du Bugey » ne peut être tenu responsable de tous dommages causés par l'animal dans l'habitation ou son lieu de vie pendant la période de garde, ni même à un tiers et à ses biens.

« Serge Donzella, Education canine du Bugey » ne peut être tenu responsable dans le cas de fugue d'un animal ayant accès à l'extérieur ou ayant dégradé les clôtures du domicile de son propriétaire.

« Serge Donzella, Education canine du Bugey » s'engage à respecter scrupuleusement le détail des prestations et à veiller au bien-être de l'animal.

Toutefois, « Serge Donzella, Education canine du Bugey » ne pourra être tenu responsable en cas de maladie ou de décès accidentel pendant la durée du contrat.

**EDUCATION CANINE DU BUGHEY**  
**140 RUE DU LAVOIR**  
**01150 SAINT-VULBAS**

En cas de problème ou maladie de l'animal, « Serge Donzella, Education canine du Bugey» contacte immédiatement le propriétaire de l'animal pour l'en avertir. Si besoin, et avec l'accord du client, l'animal sera conduit chez son vétérinaire, les frais vétérinaires sont à la charge du client.

Si le client n'est pas joignable et que la situation est urgente, il autorise « Serge Donzella, Education canine du Bugey» à prendre les mesures nécessaires pour contacter le vétérinaire le plus proche. Les frais de déplacement – à savoir 0.40 euros/kilomètre supplémentaire - et les frais vétérinaires (visites, interventions et médicaments) sont à la charge du client.

Le client s'engage à informer de « Serge Donzella, Education canine du Bugey» de l'état de santé de son animal à la signature du contrat lors de la pré-visite.

« Serge Donzella, Education canine du Bugey» s'engage à ne pas transmettre les coordonnées de ses clients à un tiers.

Ces données seront conservées par la société uniquement dans un but de gestion des contrats et pourront être communiqués à la Direction Départementale de la Protection de la Population sur sa demande.

Ces données sont recueillies informatiquement et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions de la loi n°78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés par courrier adressé à « Serge Donzella, Education canine du Bugey»